

DELIBERATION
2023 - SEANCE DU 04 AVRIL 2023 - N° 06

**Nombre de conseillers
en exercice**

En exercice	11
Présents	09
Votants	09

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Chouday dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame BRANCHEREAU Carole, Maire.

Date de convocation du conseil : 28/03/2023

Présents : Mme **BRANCHEREAU** Carole, Maire, MM. **BARDON** Louis-Patrick, **CHINAULT** Jean-Pierre, **DUBOIS DE LA SABLONIERE** Yann, **GONNET** Arnaud, **LE BIHAN** Hervé, **NORTIER** Thierry, Mmes **DEMONCEL** Sylvie, **SABOUREAU** Sophie

Absents excusés : M. **PERIOT** Didier, M. **PILLET** Stéphane

Absent : néant

Secrétaire de séance : M. **BARDON** Louis-Patrick

Attributions de subventions – Exercice 2023

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la collectivité est régulièrement sollicitée pour des demandes de subventions et qu'il est nécessaire de faire des choix. À cet effet, une enveloppe de **3 000 €** a été provisionnée au compte 65748 du budget de l'exercice **2023**.

Par courrier en date du 09 janvier 2023, l'Association Familles Rurales Ségry-Chouday a sollicité une subvention pour l'année 2023 afin de redynamiser l'association et soutenir l'ouverture d'un deuxième cours de gymnastique hebdomadaire.

L'union Sportive de Tennis sollicite la mairie de Chouday pour le financement d'un nouveau filet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

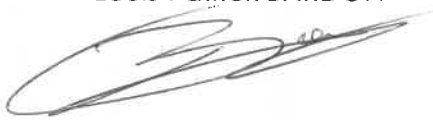
- **Approuve** les attributions de subventions suivantes :

- ✓ L'Association Familles Rurales Ségry-Chouday bénéficiera d'une subvention de **500 €**.

- ✓ La Fondation du Patrimoine bénéficiera d'une subvention de **100 €**.
- ✓ L'Union Sportive de Tennis bénéficiera, à titre exceptionnel, d'une subvention **de 150 €** pour le renouvellement du filet du court de tennis de Chouday.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire de séance
Louis-Patrick BARDON



Le Maire,
Carole BRANCHEREAU

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
Le 12 avril 2023

Publié ou Notifié
Le 12 avril 2023

Le Maire,
Carole BRANCHEREAU

